

**Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal  
du Vendredi 27 Juin 2008**

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Refus Autorisation de Lotir « A Montperroux »

Le Maire informe qu'il vient de recevoir de la DDE le refus d'autorisation de lotir sur la zone « Sous les Vignes Montperroux » et « Champ du Seiller ». La DDE a donc suivi l'avis de la DRIRE qui n'est pas favorable au projet en raison de sa proximité avec le pipeline - 80 m - bien que « il n'y a pas de servitude d'urbanisme réglementaire à lui opposer ».

La municipalité rejette fermement cet avis qui n'a aucun fondement réglementaire et s'appuie sur une interprétation alarmiste des textes. Elle rappelle que le secteur concerné se situe en zone de lotissement au PLU approuvé en 2006 (notamment par la DDE) et que, vu l'importante demande foncière, la commune a acquis les terrains dès 2007.

Après discussions, il est convenu que le Maire ne signera pas cette décision et prendra attache auprès de la DDE et de la DRIRE pour une rencontre commune dès la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

**1. Désignation des délégués du Conseil Municipal pour Elections Sénatoriales**

Après vote à bulletin secret, ont été élus pour procéder à l'élection des sénateurs le Dimanche 21 Septembre à BESANCON :

Délégués Titulaires : - JACQUOT Alain  
- DUBOIS-DUNILAC Hervé  
- LOUVET Jacques

Délégués Suppléants : - MASSON Marinette  
- ANGUENOT Daniel  
- COMBEL Francis

**2. Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'Avocat de la Commune, Maître SUISSA, qui informe que Mme SIMONIN-CHANIOT envisagerait un désistement de la procédure engagée contre la Commune auprès du Tribunal Administratif à condition que la commune supporte ses frais.

Compte tenu que les frais sont moindres en cas de poursuite, la Commune décide de maintenir la procédure.

### 3. Ecole de Musique : Subventions 2008/2009

Décision modificative n° 2

Par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2008/2009 les subventions attribuées aux enfants de ROULANS fréquentant l'école de musique sur le village soit :

- 61 € par trimestre/élève pour Solfège et Instrument
- 30 € par trimestre/élève pour Instrument

A noter que 29 enfants ont bénéficié de cette aide communale en 2007/2008.

Le budget primitif 2008 est modifié afin d'y porter la dépense correspondant au 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2008/2009 soit 1400 € en section de fonctionnement - article 6574 - Subvention au CLAR. Cette dépense est financée par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

### 4. Espace Culturel

#### A/ Avenant VD MENUISERIE

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la séance de la Commission d'appel d'offres en date du 23/06/08 portant sur l'examen de l'avenant n° 1 au lot n° 05- Menuiseries extérieures Alu PVC et intérieures du marché de travaux concernant la création d'un espace culturel avec salle de convivialité, bibliothèque, salles de réunions et d'associations.

Cet avenant vise une augmentation du montant du marché initial pour des travaux supplémentaires concernant les points suivants :

- Modification des agencements de placards, demandées par le maître d'ouvrage.

	Marché Initial H. T.	Avenant n° 1 H. T.	Nouveau Marché H. T.
Lot 5 - Menuiseries ext. Alu PVC Et intérieures - VD MENUISERIE	50 726,11	+ 3 879,49	54 605,60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- entérine l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,
- accepte les travaux supplémentaires,
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 05.

#### B/ Achat d'un frigo (570 l)

Décision modificative n° 3

Le Maire expose qu'il conviendrait d'acquérir un nouveau frigidaire pour l'espace culturel afin de conserver l'actuel pour la salle de la mairie. La dépense serait de l'ordre de 1200 € ttc pour un 570 litres.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette acquisition et modifie le budget primitif 2008 afin d'y porter cet achat (par virement du fonctionnement en investissement) soit :

- Dépense d'investissement Article 2188 + 1 200 €
- Recette d'investissement Article 021 + 1 200 €
- Dépense de fonctionnement Article 023 + 1 200 €

## **C/ Gestion Locations et Réglementation**

La salle de l'espace culturel sera louée à compter du 23 Août. Une dizaine de dates ont déjà été retenues sur le dernier trimestre. Afin d'organiser la gestion des locaux et établir un règlement de location, il est décidé de constituer un groupe de travail.

Sont désignés pour l'intégrer : Jean-Bernard CUENOT, Marinette MASSON, Françoise GOUACHON et Daniel BRULET.

### **5. Remplacement du Chauffage de l'Eglise : Demande d'aide financière**

Deux devis ont été sollicités pour cette dépense inscrite au BP 2008 et qui consiste à remplacer l'ancienne chaudière fuel de l'église. Le Maire précise que des aides financières du Conseil Général et de l'Etat peuvent être obtenues (minimum 29 %).

Après discussions, le conseil municipal demande à ce que, préalablement, un organisme soit contacté pour une étude d'économie d'énergie sur ce bâtiment communal.

### **6. Aménagement de la future bibliothèque municipale**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer l'équipement en mobilier de la future bibliothèque municipale, 33 c grande rue, pour un coût de **22 084,62 € ht, soit 26 413,21 € ttc,**

- accepte le plan de financement suivant :

<input type="checkbox"/>	Subvention Conseil Général	.....	4 600,00 €
<input type="checkbox"/>	Subvention DRAC <b>40 %</b>	.....	8 833,85 €
<input type="checkbox"/>	Fonds Libres	.....	12 979,36 €
	Total ttc	.....	26 413,21 €

- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs et de l'Etat (DRAC),
- demande l'autorisation d'acquérir le matériel avant décision attributive de subvention.

### **6. Informations du Maire**

Suite aux 2 cas de méningite survenus à Roulans, les enfants et jeunes du village ainsi que d'Ougney-Douvot, de Val de Roulans et de Vennans ont été vaccinés par les services de la DDASS le mardi 24 juin dernier.

L'orage exceptionnellement violent du 10 juin vient de faire l'objet d'une demande communale de reconnaissance en catastrophe naturelle. Outre la commune, 5 particuliers ont déposé une déclaration de sinistre.

Forum des Associations : la date du samedi 13 septembre est retenue

Le Maire,  
A. JACQUOT